
*Primes des personnels ITRF de l'Education nationale :
Le SNPTES-UNSA exige l'ouverture d'un agenda social pour les
personnels ITRF dans le cadre de la loi de finances 2023*

Le SNPTES ne saurait se satisfaire de promesses, ni d'une politique indemnitaire à plusieurs vitesses !

Alors que s'ouvrent, dans le cadre de la Loi de Finances 2023, les concertations sur l'attractivité et la revalorisation du métier d'enseignant, le SNPTES **s'appuie sur les engagements tenus par la Direction Générale des Ressources Humaines** concernant une revalorisation indemnitaire pour tous les personnels ITRF qui œuvrent à la bonne marche du système éducatif, pour exiger l'ouverture d'un agenda social.

Si la [revalorisation des primes pour les personnels des services informatiques interacadémiques et régionaux](#) a été une première avancée, de nombreux problèmes demeurent pour l'ensemble des personnels ITRF :

- Perte d'attractivité de leurs métiers ;
- Rémunérations incompatibles avec les niveaux de compétences exigés ;
- Non-convergence indemnitaire nationale.

Dans cette période de crise du pouvoir d'achat et des fins de mois de plus en plus difficiles pour de nombreux et nombreuses collègues, le SNPTES revendique un indemnitaire aligné sur les meilleurs taux interministériels de la fonction publique, une harmonisation des groupes de fonctions et des fiches de postes entre académies, un système juste et transparent !

Le SNPTES défend les intérêts des personnels qui exercent dans les services académiques, dans les lycées et collèges et chez les opérateurs éducatifs nationaux (Réseau Canopé, Cned, Onisep, Cereq, etc.).

Le SNPTES s'investira dans toutes les négociations à venir concernant l'abondement budgétaire destiné à améliorer le niveau de vie de ces personnels, titulaires et contractuels, qui se dévouent pour le noble service de l'Education nationale, pour le bien de la communauté éducative, des parents et des élèves, et qui méritent de la part de leurs autorités de tutelle toute la considération qui leur est due !

Choisy-le-Roi, le 5 octobre 2022